

INSTITUTION DE
LAVIGNY



Agir pour la vie

L'ORÉE DE PLEIN SOLEIL

Immeuble avec des appartements protégés à Lausanne



Ecole, hébergement, hôpital et ateliers : depuis plus de 100 ans, l'Institution de Lavigny poursuit ses missions...



Traitements de pointe
à des personnes
atteintes d'**épilepsie**
ou nécessitant
une **réhabilitation**
neurologique



Hébergement et
traitement de
personnes avec
une **atteinte**
neurologique

INSTITUTION DE
LAVIGNY



Agir pour la vie



Accompagnement
d'**enfants**
nécessitant
un **encadrement**
spécialisé



Places de **travail** et
formations en
milieu protégé



Lieux de vie pour
personnes avec
une **déficience**
intellectuelle

SITUATION ET DESTINATION DE L'IMMEUBLE

Cet immeuble « L'Orée de Plein Soleil », propriété de la Fondation Institution de Lavigny, est situé au Chemin Isabelle-de-Montolieu 83 à Lausanne.

Positionné à proximité de l'Etablissement médico-social Plein Soleil, des transports publics et commerces, ce bâtiment comprend 23 logements, dont 12 appartements protégés.

Conçue dans une optique de mixité sociale, cette structure vise à permettre à ses locataires de vivre le plus longtemps possible à domicile.

Chaque logement est aménagé sans barrière architecturale. Un espace communautaire est à disposition pour favoriser les échanges entre locataires.

Les occupants des appartements protégés bénéficient d'un soutien social et de services répondant à leur besoin de santé tels que des prestations du Centre médico-social.

Typologie des appartements :

- 3 studios (34 m²)
- 17 appartements de 2,5 pièces (56 m²), dont 11 protégés
- 3 appartements de 3,5 pièces (80 m²), dont 1 protégé
- un parking souterrain et des places de parc extérieures

A qui s'adresse ces logements ?

- **11 logements** sont destinés à du logement libre
- **12 logements** sont principalement dédiés à des locataires, avec une pathologie neurologique, suffisamment autonomes pour vivre seuls ou accompagnés d'un proche et ayant besoin d'un encadrement sécurisant par une personne de référence à l'écoute de leurs besoins.

| PRESTATIONS DES LOGEMENTS

Equipements

Chaque appartement est équipé d'une cuisine agencée, d'une salle de bain pourvue d'une douche de plain-pied et d'un lave-linge séchant.

Les prises pour le téléphone, télé-réseau et internet sont à disposition pour les raccordements ; les demandes sont effectuées par le locataire. Tous les abonnements et taxe inhérents sont à la charge du locataire.

En termes de domotique, le locataire peut faire installer une motorisation des stores, portes et/ou fenêtres et automatiser les équipements à ses frais.

Une cave est proposée avec chaque appartement.

Un ascenseur permet d'accéder à chaque étage.

Le système de chauffage (photovoltaïque et pompe à chaleur) permet de contenir les charges énergétiques.

Conciergerie

Un service de conciergerie entretient les entrées, la cage d'escalier et les locaux communs.

Parking et garage

Des places de stationnement intérieures et extérieures sont mises en location. Des places visiteurs sont à disposition ainsi qu'une place de dépose-minute pour les passagers.

Au besoin, le locataire peut faire installer une borne de recharge électrique pour sa voiture à ses frais.

Un local est disponible pour la recharge de véhicules légers motorisés (vélos, fauteuils roulants électriques).

Contrat de bail

Un bail régissant la location de l'appartement est établi. Pour les appartements protégés, celui-ci comprend aussi les prestations d'encadrement sécurisant et les prestations relatives aux activités sociales pour chaque locataire ou couple.

- La conclusion d'une assurance responsabilité civile (RC) est imposée.
- Une garantie de loyer de 3 mois est demandée à la conclusion du contrat.
- Un état des lieux est effectué à l'arrivée et au départ du locataire.
- Toute modification des parties existantes, installations ou équipements particuliers, doit faire l'objet d'une demande préalable auprès de la gérance.
- Le contrat est conclu, en principe, pour un an. Il se renouvelle tacitement, sauf résiliation de l'une ou l'autre des parties selon les données figurant sur le bail.



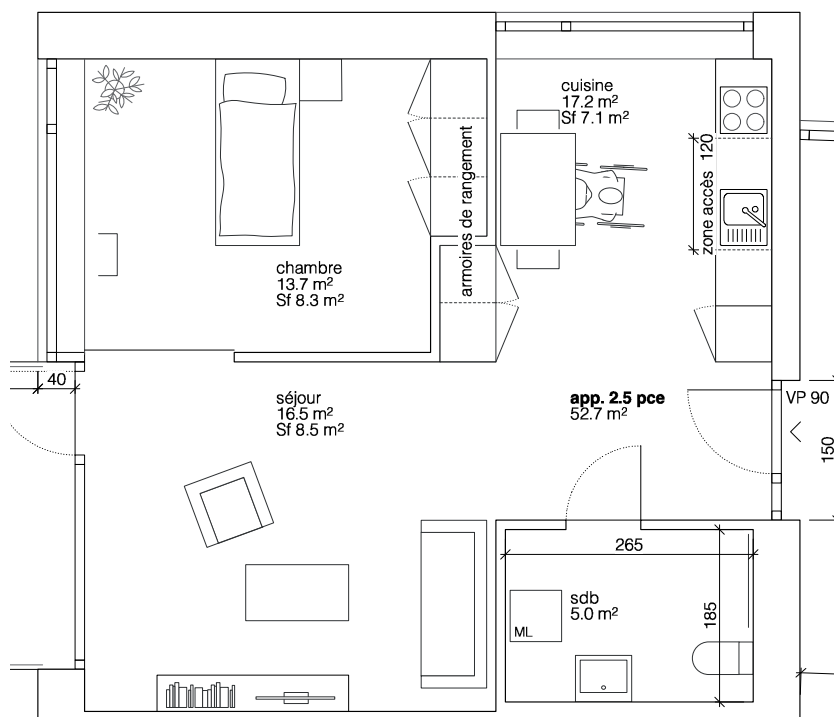
PLAN DES APPARTEMENTS

Exemple d'un appartement de 2,5 pièces, d'une surface locative de 56 m².



PLAN DES APPARTEMENTS

Plan d'un appartement de 2,5 pièces, d'une surface locative de 56 m².



| APPARTEMENTS PROTÉGÉS

Encadrement sécurisant

L'appartement protégé allie les caractéristiques du domicile privé avec les prestations suivantes :

- encadrement sécurisant assuré par un référent social
- organisation d'activités sociales et récréatives
- jouissance de l'espace communautaire.

Ces prestations sont intégrées dans le contrat de bénéficiaire pour logements protégés.

Prestations d'aide et de soins à domicile

Chaque locataire a la possibilité de recourir aux prestations du Centre médico-social Chailly-Sallaz ou de faire appel à une Organisation privée de soins à domicile (OSAD) reconnue par la Direction générale de la santé.

| AUTRES PRESTATIONS

Plein Soleil propose :

- un restaurant ouvert le matin et l'après-midi avec des repas servis uniquement à midi, 7 jours sur 7
- des prestations thérapeutiques, d'accueil de jour (CAT) et d'accueil en court-séjour
- des prestations fournies par des tiers : coiffeur, hygiéniste dentaire, podologue.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Marché libre

Pour une demande de logement libre, les inscriptions sont à faire auprès de la

Gérance Emery SA

Case postale

Place Dufour 3

1110 Morges

021 804 82 51

info@gerancemery.ch

Appartements protégés

Pour les appartements protégés, des professionnels de l'Institution de Lavigny informent et guident tout futur locataire dans les démarches pour une inscription auprès de la gérance.

La commission d'attribution est chargée d'évaluer la demande du futur locataire, si nécessaire avec son entourage et/ou le médecin traitant, afin d'assurer le meilleur accompagnement et soutien possible.

La demande d'inscription est à faire au 021 651 28 43 ou 021 821 45 06
oree.pleinsoleil@ilavigny.ch

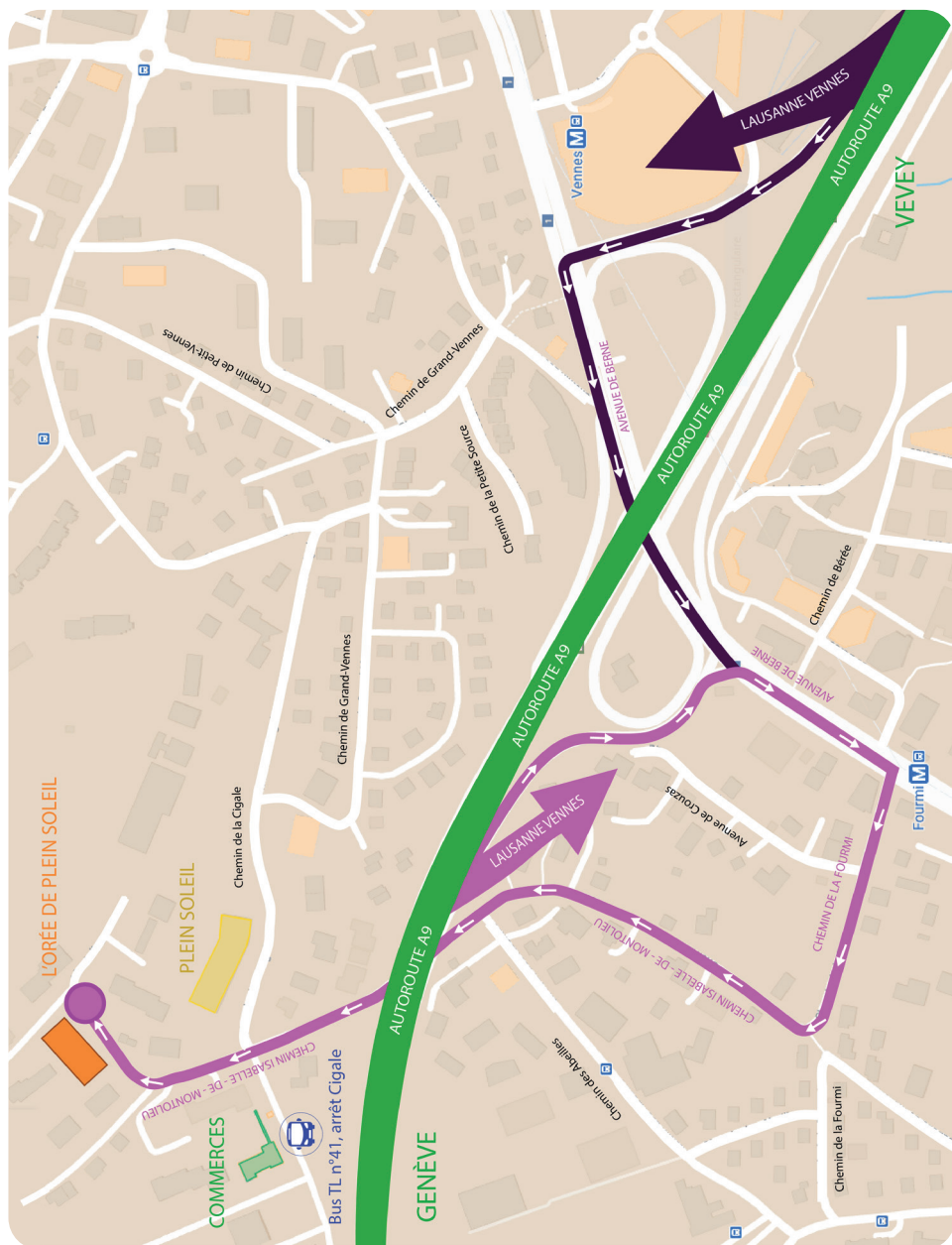
| SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Accès

L'Orée de Plein Soleil, Chemin Isabelle de Montolieu 83 à Lausanne,

- est desservie par les transports publics en 20 minutes depuis la gare de Lausanne, métro M2 jusqu'à l'arrêt Sallaz, puis bus TL n°41, arrêt Cigale.
- se situe, par la route, à 3 minutes de la jonction autoroutière Lausanne-Vennes, sortie 10.







Fondation Institution de Lavigny

L'Orée de Plein Soleil
p.a. Plein Soleil

Chemin de la Cigale 3
1010 Lausanne
TÉL. 021 651 28 43 ou 021 821 45 06

oree.pleinsoleil@ilavigny.ch
www.ilavigny.ch
